

info 107



Bulletin d'informations municipales

n° 51 – décembre 2011



Dossier : Le PLU, quel projet de ville pour Carbonne ?

Et nos pages : génie urbain, recensement, cadre de vie, urbanisme, éducation, enfance et jeunesse, aménagement urbain, culture, services, vie associative, info services....



Retrouvez sur
www.ville-carbonne.fr
 toutes les informations
 de la vie locale

Editorial	3
Génie urbain	4-5
• Travaux d'urbanisation 2012 : avenue de Toulouse	4-5
Recensement	6-7
• Recensement de la population : enquête 2012	6-7
Cadre de vie	8-10
• Modification des jours et horaires de collecte des déchets	8-9
• Frelons asiatiques : « vespa velutina »	10
Dossier : Le Plan Local d'Urbanisme quel projet de ville pour Carbonne ?	11
• Entretien avec Bernard Bros, adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, à l'habitat, au développement économique et à l'emploi	11-12
• 1. Qu'est-ce qu'un PLU ?	13
• 2. Un projet interactif à multiples facettes	14-15
• 3. Les différentes zones du PLU de Carbonne	16-17
• 4. Quels sont les axes prioritaires retenus à Carbonne ?	18
• 5. Du POS au PLU : où en est-on ?	19
Éducation, enfance et jeunesse	21
• Groupe scolaire Henri Chanfreau	21
• Nouveau matériel à l'école élémentaire	21
Aménagement urbain	22-23
• Circulation en centre ville : création d'une zone 30 km/h	22-23
Culture & communication	24
• Le service culturel invite à poser le regard...	24
Vie associative	25-26
• Ciné Carbonne, bientôt au numérique	25
• Ouverture au public de l'espace associatif municipal	25
• Le club de foot a 100 ans !	26
• A vos agendas...	26
• Carbonne Info Services	28

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 51 décembre 2011.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie.



Pour contacter le Maire
contact@ville-carbonne.fr

Secrétariat : 05 61 87 80 03.

M. le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chers concitoyens,

2012 est une année d'échéances électorales importantes pour la vie de notre pays. Dans notre commune de Carbonne, nous n'attendons pas ces échéances pour faire avancer nos projets.

Ainsi, après l'étape de la finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'équipe municipale avec les agents des services s'attache désormais à concrétiser les dossiers stratégiques annoncés dans ce document d'urbanisme.

Le présent bulletin municipal consacre un dossier spécial au Plan Local d'Urbanisme, que je vous invite à parcourir, pour mieux percevoir les enjeux d'un projet de ville à l'horizon 2020-2030. D'une entrée de ville avec la future zone de Millet (école et zone commerciale) à l'extension de zones d'activités (Naudon et Activestre), sans oublier la construction d'une nouvelle station d'épuration, Carbonne bouge et se transforme, en respectant les principes énoncés dans le PLU.

Carbonne a été reconnue comme « pôle d'équilibre », et cela revêt une signification et une importance toutes particulières. Carbonne va devenir la ville centre d'un bassin de vie de plus de 35 000 habitants, avec le souci de préserver un cadre de vie envié.

En parallèle des projets stratégiques porteurs d'avenir, la gestion d'une ville se décline aussi au quotidien. Ainsi, nous restons vigilants dans de nombreux domaines : améliorer la sécurité routière sur la commune, grâce à la mise en place d'une zone 30km/h et de pistes cyclables, entretenir notre réseau d'eau potable, repenser la préparation des plats au restaurant scolaire dans un souci pédagogique, promouvoir une action culturelle diversifiée : cinéma numérique, théâtre avec Pronomade(s), projet de festival rock...

Grâce à votre confiance, les élus se mobilisent pour faire avancer de multiples initiatives, en synergie avec les services municipaux, les associations, les équipes d'enseignants ou d'éducateurs...

Sachons cultiver ce lien social et ce sens du dialogue dans la vie communale, garants d'une harmonie et d'une qualité de vie à Carbonne.

Tout en vous souhaitant une bonne lecture, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bonne année, Bona anada 2012.

Votre Maire
 Guy HELLE

éditorial

Travaux d'urbanisation 2012 : avenue

De la Place de la République au giratoire du Pradet, c'est-à-dire sur 1,4 km, l'avenue de Toulouse va être entièrement rénovée : chaussée et bas-côtés. Travaux dont la durée est évaluée entre 10 et 12 mois.

Les axes forts de cet aménagement : volonté de privilégier au maximum la sécurité des piétons et celle des cyclistes ; réduction de la vitesse des véhicules par la mise en place de dispositifs adéquats ; cohérence avec les différents travaux d'urbanisation réalisés récemment sur Carbonne.

Les différents maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre sur le chantier : qui fait quoi ?

S'agissant d'une voie départementale, c'est le Conseil Général, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, qui est chargé de la réfection de la chaussée.

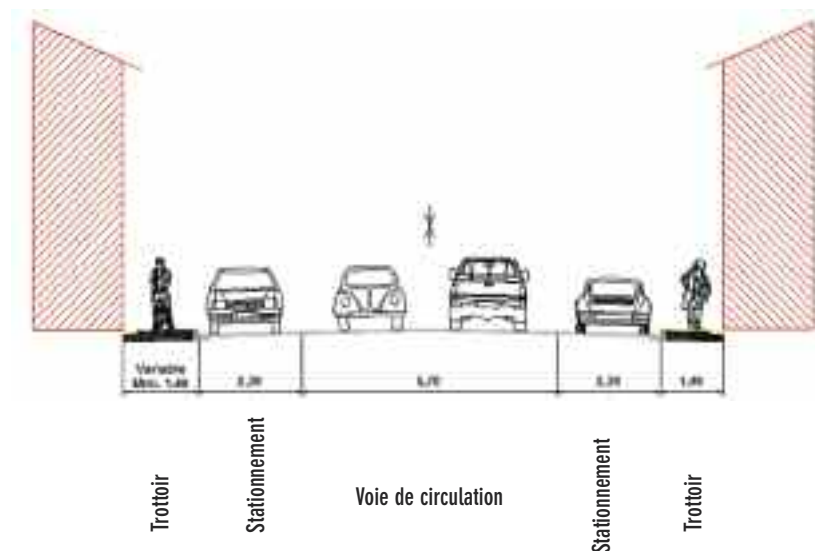
Les autres travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Les trois maîtres d'œuvre sont le Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) pour l'effacement des réseaux électriques et la pose de l'éclairage public ; le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement (SMEA 31) pour la réfection du réseau des eaux usées.

Quant aux travaux d'urbanisation (trottoirs, piste cyclable, pluvial) et à la réfection du réseau d'adduction d'eau potable, c'est le cabinet ATEMO, mandaté par la commune de Carbonne, qui en est le maître d'œuvre.

Les différents types d'aménagement.

En raison du degré d'urbanisation de la voie et de la présence des platanes trois zones ont été définies.

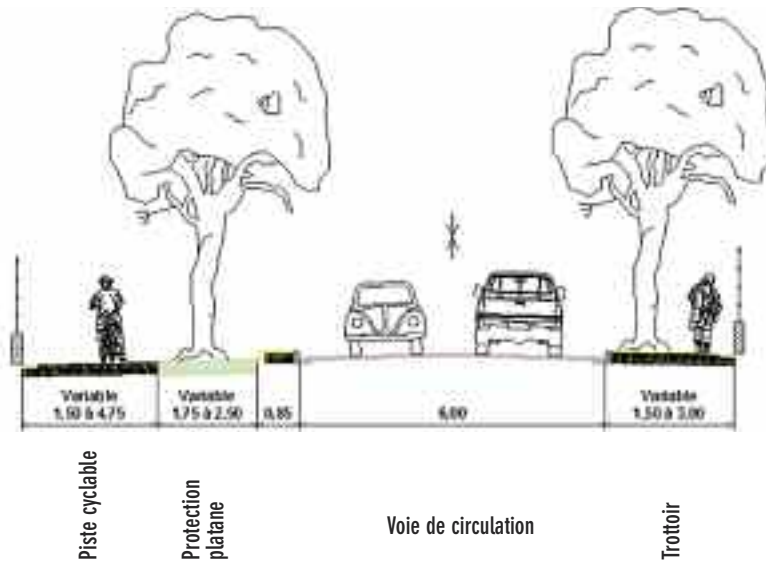
1. De la Place de la République jusqu'aux feux de l'intersection avec la rue Henri Chanfreau



Sont prévus : trois plateaux ralentisseurs; des trottoirs en béton balayé avec joints de dilatation en briquettes, ainsi que des places de stationnement de part et d'autre de la chaussée. Cette portion sera limitée à 30 km/h (zone 30).

de Toulouse

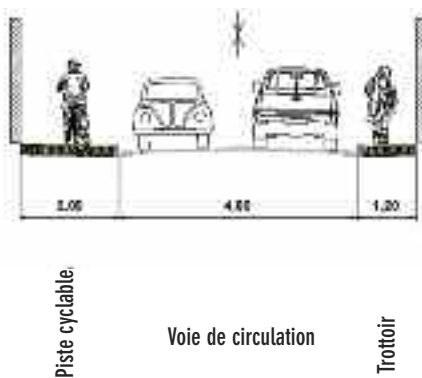
2. De la rue Chanfreau au chemin des Nauzes



Sont prévus : piste cyclable côté gauche, trottoirs et trois espaces verts aménagés côté droit. Piste cyclable et trottoirs seront en enrobé couleur beige. Cette portion sera limitée à 50 km/h (zone 50).

3. Du chemin des Nauzes au rond point du Pradet

Malgré des contraintes dues au passage inférieur de la voie ferrée et liées principalement au rétrécissement de la voie, il a été toutefois possible de maintenir la piste cyclable à gauche et le trottoir à droite. Cette portion sera limitée à 50 km/h (zone 50).

Réunion d'information
auprès des riverains

Le 24 novembre 2011, 73 riverains se sont retrouvés salle du Conseil à la mairie autour des acteurs du projet pour prendre connaissance de l'ensemble des aménagements prévus.



Liaison avec le futur quartier de Millet.

Cet aménagement piétonnier et cyclable de l'avenue de Toulouse sera ultérieurement prolongé jusqu'au nouveau groupe scolaire y compris au niveau du giratoire du Pradet.

Recensement de la population

Enquête 2012

Toute la population vivant à Carbonne sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2012.

Votre participation est essentielle

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession, condition de logement, mode de transport, déplacements quotidiens...

Ces données sont importantes dans l'établissement des politiques locales et permettent d'orienter les débats sur des sujets tels que l'étude d'impact de travaux d'infrastructures ou de construction, l'élaboration des plans de prévention des risques, la conception du Plan Local d'Urbanisme...

Comment cela va-t-il se dérouler à Carbonne ?

Dix agents recenseurs ont été recrutés. **A partir du 19 janvier, vous recevrez la visite de l'un d'eux.** Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent ; il peut éventuellement vous aider à les compléter. Vos réponses sont confidentielles, et protégées par la loi, elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Nous vous rappelons que la réponse à cette enquête est obligatoire.



Carte officielle tricolore des agents recenseurs.

Françoise GRONDIN



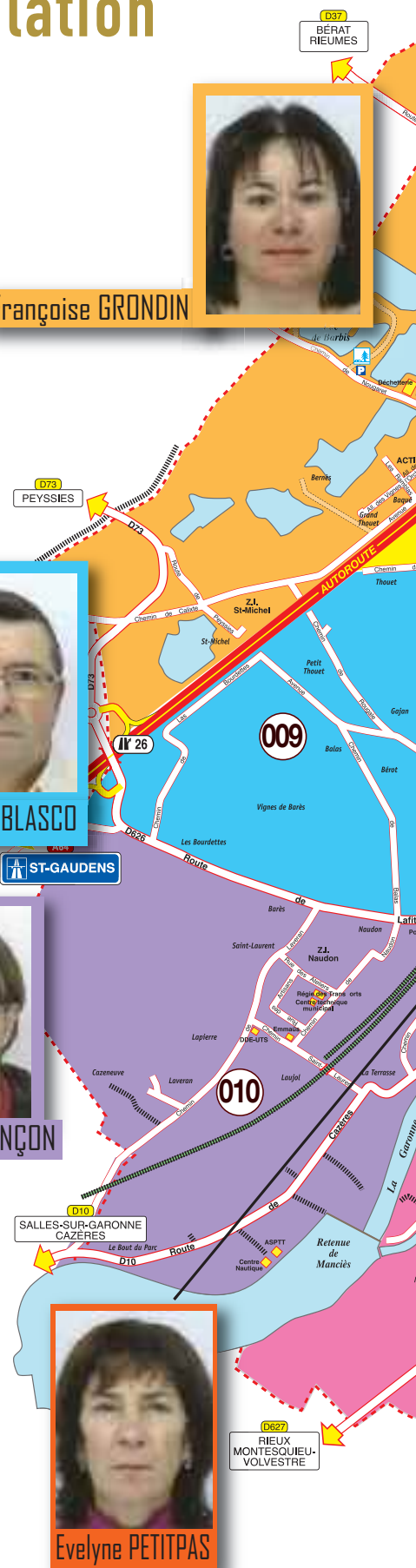
Francis BLASCO



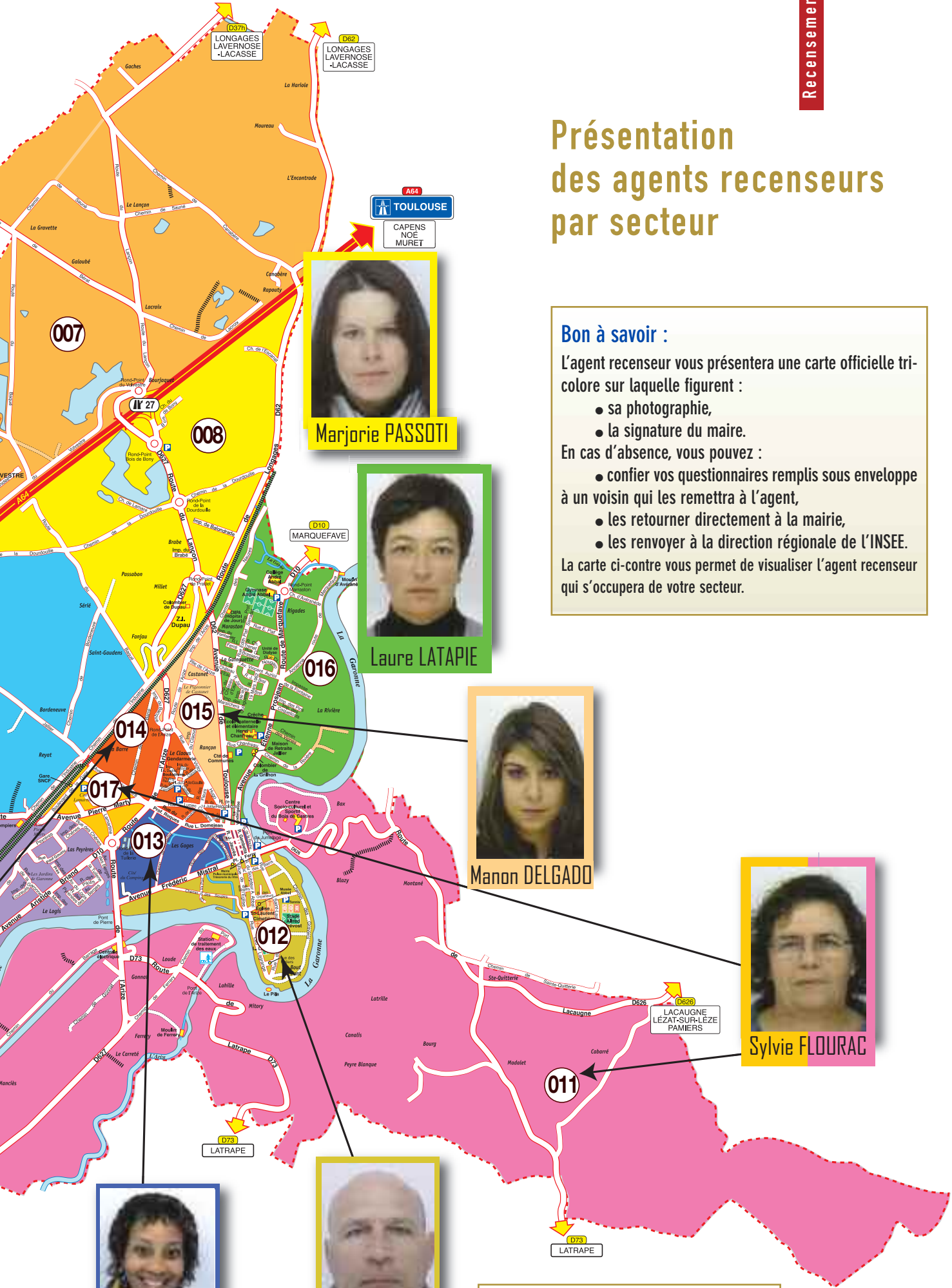
Stéphanie PLANÇON



Evelyne PETITPAS




Présentation des agents recenseurs par secteur




Marjorie PASSOTI



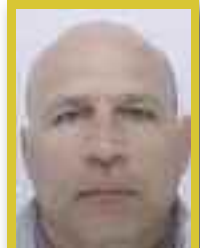
Laure LATAPIE



Manon DELGADO



Sylvie FLOURAC



Albert PETIPAS



Gilly Anne GAMBIE

Bon à savoir :
 L'agent recenseur vous présentera une carte officielle tri-couleur sur laquelle figurent :

- sa photographie,
- la signature du maire.

En cas d'absence, vous pouvez :

- confier vos questionnaires remplis sous enveloppe à un voisin qui les remettra à l'agent,
- les retourner directement à la mairie,
- les renvoyer à la direction régionale de l'INSEE.

La carte ci-contre vous permet de visualiser l'agent recenseur qui s'occupera de votre secteur.

Pour tous renseignements, contactez la mairie : 05.61.87.80.03.



Francis BLASCO



Manon DELGADO



Sylvie FLOURAC



Gilly Anne GAMBIE



Françoise GRONDIN



Laure LATAPIE



Marjorie PASOTTI



Albert PETITPAS



Evelyne PETITPAS



Stéphanie PLANÇON

Modification des jours et horaires de

Depuis le 5 décembre 2011, la Communauté de communes du Volvestre a réorganisé les collectes.

Cela a entraîné une modification des jours et des circuits de collecte sur l'ensemble de la commune de Carbonne.

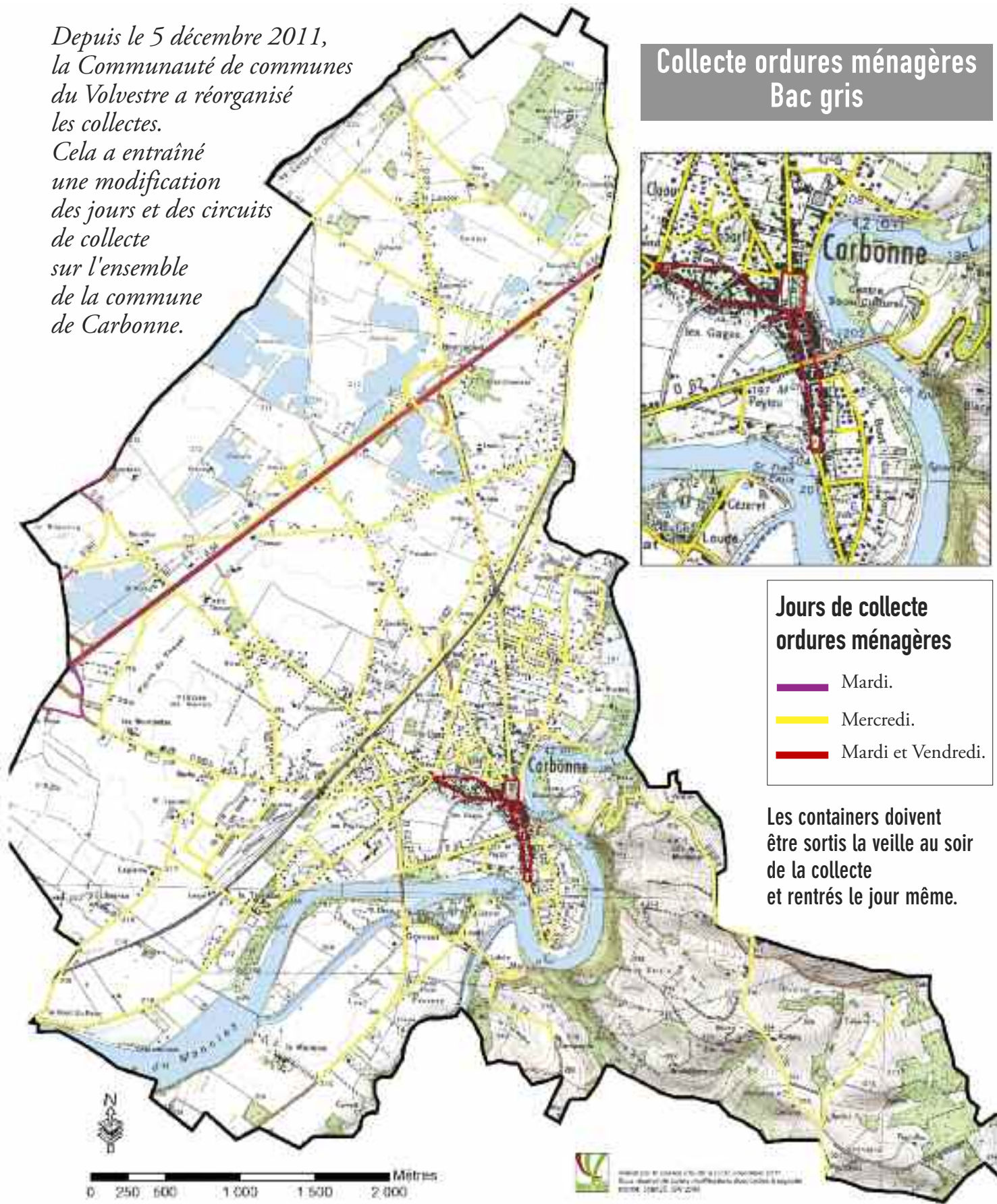
Collecte ordures ménagères Bac gris



Jours de collecte ordures ménagères

- Mardi.
- Mercredi.
- Mardi et Vendredi.

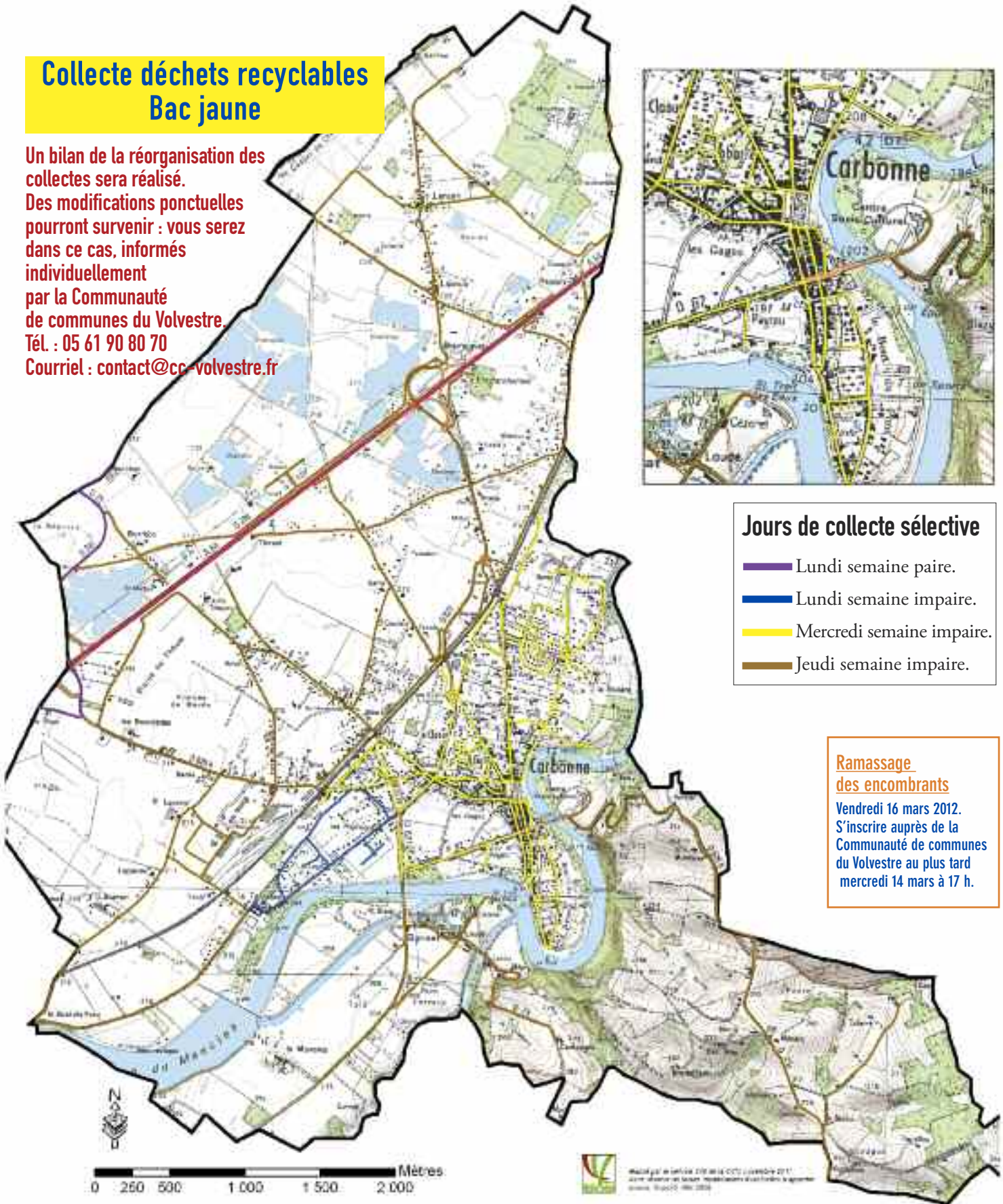
Les containers doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés le jour même.



la collecte des déchets

Collecte déchets recyclables Bac jaune

Un bilan de la réorganisation des collectes sera réalisé.
Des modifications ponctuelles pourront survenir : vous serez dans ce cas, informés individuellement par la Communauté de communes du Volvestre.
Tél. : 05 61 90 80 70
Courriel : contact@cc-volvestre.fr



Jours de collecte sélective

- Lundi semaine paire.
- Lundi semaine impaire.
- Mercredi semaine impaire.
- Jeudi semaine impaire.

Ramassage des encombrants

Vendredi 16 mars 2012.
S'inscrire auprès de la Communauté de communes du Volvestre au plus tard mercredi 14 mars à 17 h.

Frelons asiatiques : « vespa velutina »

Plusieurs nids ont été identifiés sur le territoire de la commune et la Police Municipale a distribué plus de 130 pièges aux Carbonnais en 2010. Nous savons que ces insectes sont de redoutables prédateurs qui dévorent les abeilles et dont les piqûres peuvent être dangereuses pour l'homme. Chacun de nous peut lutter contre ce fléau en installant des pièges dès le début avril.



Les nids grossissent progressivement du printemps à l'automne, lentement jusque début juillet, puis ils gagnent 4 à 6 cm de diamètre par semaine. À sa taille maximale, fin octobre, le nid est composé en général de six à sept étages de couvain, appelés gâteaux de cellules ou strates qui renferment le couvain.

Une fondatrice par nid et par an

Une fondatrice n'est à l'origine que d'une seule colonie par an. Elle meurt au bout d'un an et ce sont ses descendantes (femelles sexuées fécondées) qui deviennent alors fondatrices dès l'année suivante. Au printemps, chaque fondatrice ébauche un nouveau nid, avec une seule reine par nid et développe une nouvelle colonie.



Le vespa velutina (frelon asiatique) se reconnaît à ses pattes jaunes. Il n'est pas agressif avec l'homme sous réserve de respecter une distance de sécurité de 5 mètres. Approcher un nid peut néanmoins entraîner une attaque collective virulente avec de multiples piqûres.

Le piégeage

Le maximum de destruction des nids et des colonies est à effectuer avant la 2^{ème} quinzaine de juillet, début de la période de production des nouvelles fondatrices (août-septembre). Au delà, la destruction s'impose mais perd de son efficacité. Il faut absolument que les personnes ayant un nid identifié effectue un piégeage au printemps.



Modèle de piège fabriqué par Lucien Sentenac, apiculteur carbonnais.

Octobre 2011, la mairie a fait détruire un nid de frelons asiatiques sur une voie communale par une entreprise spécialisée, et ce, grâce à la nacelle des services techniques.



Soyez observateur, aidez nous pour la recherche et l'identification de nid

La signalisation des nids est indispensable pour lutter contre ce fléau et ne peut être efficace sans votre participation citoyenne. Si vous repérez un nid de frelons, pensez à signaler sa présence à la mairie et l'on vous communiquera les coordonnées de spécialistes pour sa destruction.

Seules les personnes habilitées doivent agir. Le service départemental d'incendie et de secours n'a pas autorité à intervenir sur les propriétés privées pour réaliser ces opérations de destruction des nids. Les particuliers doivent faire appel à des entreprises spécialisées.

Si le nid est très haut, la mairie met à votre disposition la nacelle et l'agent municipal habilité à la manipuler, afin de réduire le coût de l'intervention.

S'ils sont sur le domaine public, contactez-nous au 05 61 87 80 03 et la commune prendra en charge sa destruction.

Il est indispensable de mettre en place des pièges à proximité de nids identifiés dès le printemps.

Les frelons pris à ce moment là sont des fondatrices ; pour chaque frelon pris, c'est un nid en moins. Plusieurs modèles de pièges sont efficaces. Lucien Sentenac, apiculteur carbonnais a une solution économique et simple. Il prend une bouteille d'eau minérale, pratique trois trous en partie haute dans lesquels sont insérés des pas de vis de bouteilles plastiques, perce le bouchon pour y mettre un crochet en fil de fer qui servira à suspendre le piège. Quel que soit le lieu où les pièges seront disposés, il est souhaitable d'en mettre plusieurs et de les placer en plein soleil à une hauteur de un ou deux mètres. La Police Municipale peut vous fournir ce type de pièges grâce à M. Sentenac qui les fabrique bénévolement. Il suffit d'incorporer un mélange de sirop et de bière pour les attraper.

Recette de l'appât à placer dans le piège :

- . une bière brune de préférence,
 - . deux carrés de sucre,
 - . une cuillère à soupe de sirop de grenadine,
 - . compléter avec de l'eau jusqu'à moitié de la bouteille.
- En utilisant la bière brune, il semble que le piège soit plus attractif pour le frelon et répulsif pour l'abeille.

Le Plan Local d'Urbanisme : quel projet de ville pour Carbonne ?

Entretien avec Bernard Bros, adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, à l'habitat, au développement économique et à l'emploi



Info 107 : Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est exécutoire depuis quand ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Bernard Bros : Le PLU de Carbonne a un caractère exécutoire depuis le 28 septembre 2011, date du dépôt de la délibération du 20 septembre 2011 en

Sous-Préfecture de Muret et après publication dans les journaux d'annonces légales. Cela signifie qu'à compter de cette date, les demandes de permis de construire, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme seront instruits et délivrés en application des règles du PLU. Le POS est désormais remplacé par ce nouveau document d'urbanisme, qu'est le PLU.

Info 107 : l'aboutissement du projet n'a-t-il pas été long ?

B. Bros : Effectivement, six ans c'est long.

Cela tient à plusieurs facteurs :

D'abord, l'élaboration d'un tel projet passe par une phase importante de diagnostic, avec un état des lieux et des besoins de la population, puis la définition des orientations prioritaires, et enfin la rédaction de documents stratégiques tels que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le rapport de présentation et le règlement des zones. Tout cela en concertation avec les carbonnais à chaque étape du projet (réunions de quartier, affichage, assemblées plénières...).

Enfin, et surtout, nous avons été confrontés à des événements imprévus tels l'avalanche de nouveaux textes législatifs et réglementaires et l'intransigeance de certains fonctionnaires de la Chambre d'Agriculture. A savoir :

- après l'arrêt du Plu du 11.05.2010 en matière d'assainissement, l'Agence Régionale de Santé,

nous a demandé de revoir notre schéma directeur d'assainissement pour suivre la dernière réglementation et son interprétation par les services de l'Etat dans le courant de l'été 2010. Il s'agit de privilégier l'assainissement collectif, l'assainissement individuel devenant l'exception.

- des changements de position du contrôle de légalité : la DDT (Direction Départementale des Territoires), après avoir approuvé notre position sur la future zone d'aménagement des gravières en mars 2011, émet un avis contraire le 25.08.2011, en suivant l'avis de la Chambre d'Agriculture, qui n'a pourtant qu'un caractère consultatif.

- un avis ambigu du commissaire-enquêteur sur ce sujet des gravières : « avis favorable sous réserve de lever la réserve formulée par la Chambre d'Agriculture ».

Dès lors, au vu des intérêts communaux et des projets en cours (zone de Millet et de Naudon), il est apparu primordial de faire aboutir le PLU rapidement en levant les réserves de la DDT sur la zone de gravières, par une réduction sensible de la zone de 50 ha.

En conclusion, l'équipe municipale a souhaité annoncer, clairement et dès le début, les perspectives d'aménagement à longue échéance de la zone litigieuse, comme sur le reste du territoire communal dans l'esprit de planification qui sous-tend le PLU.

Info 107 : En tant que premier adjoint en charge du PLU, comment définissez-vous le projet de ville porté par le PLU ?

B. Bros : L'équipe municipale et administrative sait que les dispositions du PLU ont une influence sur notre vie quotidienne (logements, déplacements, stationnement, commerces, activités économiques, culture, sport...).

A ce titre, nous avons privilégié trois orientations principales :

- Faire en sorte que Carbonne conserve sa qualité de

Service Urbanisme

Mairie de Carbonne
Patricia Gabino
Place Jules Ferry,
31390 Carbonne.
Tél. 05 61 87 80 03.
Fax : 05 61 87 47 51.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 17 h.
Permanence le samedi
de 8 h 30 à 12 h 30.

Courriel :

contact@ville-carbonne.fr
Site : www.ville-carbonne.fr

dossier

Suite entretien avec Bernard Bros

vie et ne devienne pas une ville dortoir de l'agglomération toulousaine : nous voulons rapprocher l'emploi de l'habitat, et donc inciter de nouvelles entreprises à s'installer à Carbonne (zones de Nau-don et extension d'Activestre.). Nous voulons harmoniser le cadre de vie par le développement de quartiers équilibrés et offrir des logements accessibles à tous en favorisant la mixité sociale.

- Garder à Carbonne un caractère attractif : avec un bon niveau d'équipements publics ou d'intérêt général comme le nouveau groupe scolaire et le développement d'une bonne offre commerciale (future zone de Millet), en entrée de ville.
- Privilégier l'aspect environnemental et paysager dans chaque opération d'aménagement.

Info 107 : Comment voyez-vous l'évolution du PLU ? Y aura-t-il des révisions ou des modifications prochainement ?

B. Bros : Tout d'abord, selon la nature et l'importance des évolutions du PLU, un cadre réglementaire sera à respecter comme le précise le présent dossier dans la rubrique « Comment faire évoluer le PLU », notamment pour l'ouverture progressive de zones à urbaniser (définies en 2 AU).

En pratique, la mise en service de la future station d'épuration en 2015 constitue l'échéance clé de

l'avenir de Carbonne : l'ouverture de nouvelle zone à urbaniser est conditionnée par le raccordement à l'assainissement, qui est la règle désormais.

Enfin, les réformes actuelles nécessiteront des mises à jour ou des mises en conformité de notre PLU :

- Grenelle 2 loi du 12.7.2010 d'ici 2016 (nouvelle réglementation en matière de développement durable),
- et la nouvelle définition des surfaces plancher au lieu et place de la SHON* et de la SHOB* à effet du 1^{er} mars 2012 pour les permis de construire.

En conclusion, nous ne voulons pas que le PLU devienne une compilation de normes diverses, s'éloignant de la finalité de l'urbanisme qui est l'aménagement de notre ville pour le bien-être de ses habitants.

Concilier à la fois la cohésion sociale, la qualité de l'environnement, le développement économique, le maintien de l'activité commerciale, l'offre de logements, et la maîtrise de la forme urbaine sont pour nous des objectifs que nous faisons nôtres dans l'exercice de notre mandat pour la défense de la qualité de vie des carbonnais.

*SHON : Surface hors d'œuvre nette

*SHOB : Surface hors d'œuvre brute

Carbonne vue du ciel.

Source : Service d'Informations Géographique de la Communauté de Communes du Volvestre.
Echelle : 24000^{ème}.



1. Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) anciennement Plan d'Occupation des Sols (POS) fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol sur la totalité du territoire communal.

C'est un document juridique de portée générale

- qui s'impose à tous (personnes physiques et morales) et auquel on se réfère pour instruire les demandes d'occupation des sols (permis de construire).

C'est un document réglementaire qui régit l'urbanisme de la commune

- il s'applique à toutes les parcelles de la commune, quels que soient leurs propriétaires,
- il précise et réglemente l'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire communal,
- il définit, en particulier, les droits à construire pour chaque parcelle de la commune.

C'est un document de planification urbaine

- il organise et définit les formes du développement urbain,
- il réserve des terrains pour la création d'équipements publics (routes, écoles, terrains de sport, maisons pour tous, parcs et jardins publics...).

Le PLU ne définit pas un calendrier de réalisation de travaux d'aménagement. C'est en fonction des priorités définies par les élus que seront décidés tels ou tels équipements ou aménagements.

L'articulation PLU-SCOT : une notion de compatibilité

Comme le PLU, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est aussi un document de planification. Il définit, pour 10 à 20 ans, les grandes orientations d'aménagement du territoire communautaire. **Carbonne fait partie du SCOT Sud Toulousain et a obtenu un avis favorable du SCOT sur le projet de PLU.**

- Le SCOT fixe les limites entre, d'une part, les espaces urbains ou voués à l'urbanisation et, d'autre part, les espaces naturels et agricoles.
- Il définit des objectifs de croissance démographique et de densité de population à l'horizon 2030.
- Il organise, dans l'espace et dans le temps, les conditions du développement durable du territoire.

Que signifie le sigle SCOT ?

Schéma de Cohérence de l'Organisation du Territoire.

Qui élabore le SCOT ?

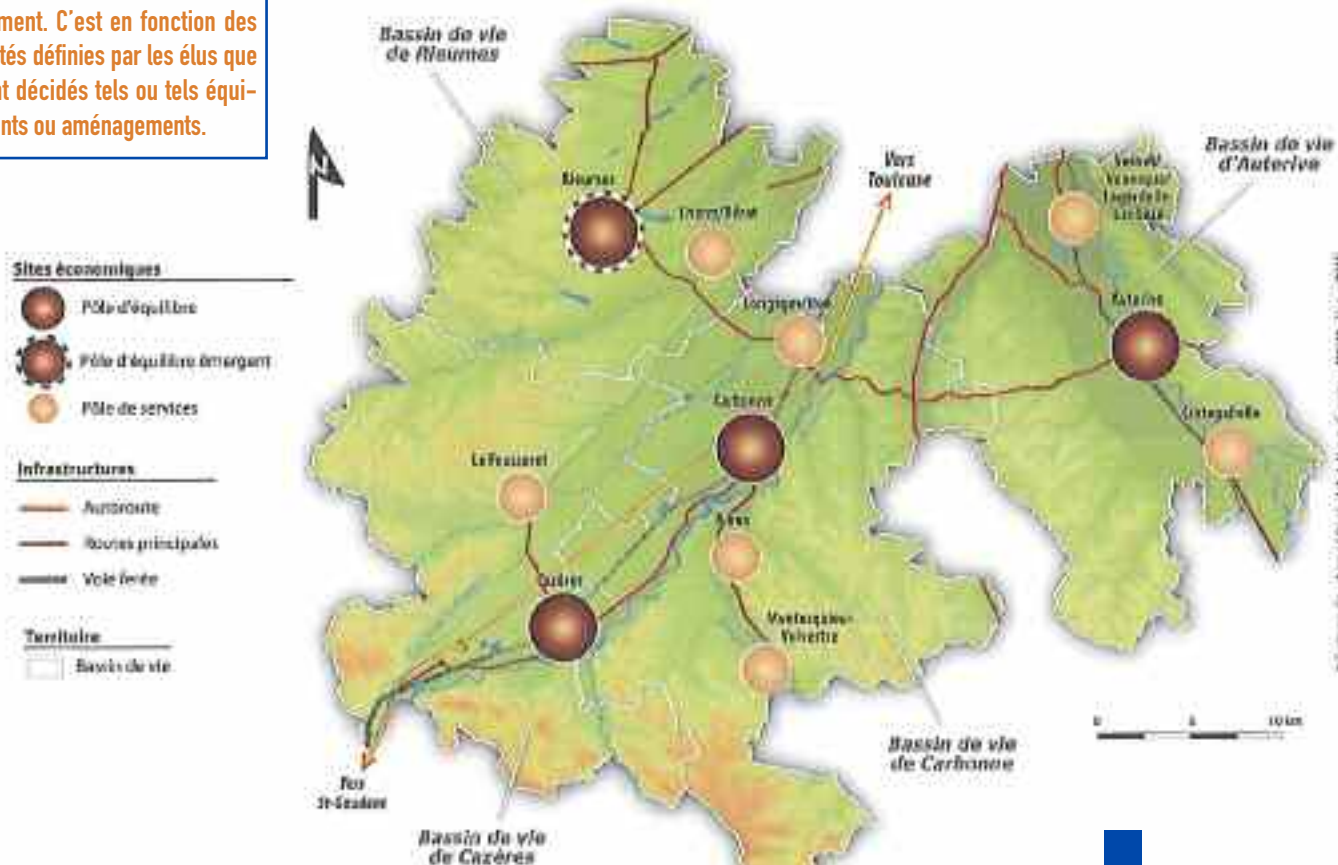
Carbonne est le siège du Syndicat Mixte du Pays du Sud-Toulousain, chargé d'élaborer le SCOT Sud-Toulousain, qui a positionné Carbonne en tant que pôle d'équilibre, d'un des bassins de vie avec 35 600 habitants voir carte Interscot ci-dessous.

Plus d'informations sur : www.payssudtoulousain.fr

Le SCOT encadre et met en cohérence l'ensemble des documents de planification:

à l'échelle communautaire	à l'échelle communale
<ul style="list-style-type: none"> • le plan de déplacements urbains (PDU), • le programme local de l'habitat (PLH), • le schéma directeur d'assainissement (SDA). 	<ul style="list-style-type: none"> • les plans locaux d'urbanisme (PLU), ou • les zones d'aménagement concerté (ZAC).

Les orientations du SCOT du Sud Toulousain



Historique des différentes étapes d'élaboration du PLU ?

1	Délibération prescrivant l'élaboration du PLU	▶	19 mai 2004.
2	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	▶	2005-2006 : Diagnostic, études environnementales, orientations d'aménagement.
3	Concertation auprès de la population	▶	2006 Questionnaires à la population. Six réunions publiques par quartier. Bulletin d'informations municipales Info 107 n° 39 et 41.
4	Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)	▶	18 janvier 2007 : définition des orientations générales d'aménagement et d'urbanisation. Exposition du PADD en mairie.
5	Elaboration règlement et zonage.	▶	De février 2007 à 2010.
6	Arrêts du PLU puis consultation des services de l'Etat et autres personnes publiques associées	▶	1 ^{er} arrêt : 11 mai 2010. Nouvel arrêt : 4 janvier 2011.
7	Enquête publique auprès de la population et rapport du commissaire enquêteur.	▶	Du 2 mai au 3 juin 2011 : Enquête. 24 juin 2011 : remise du rapport du commissaire enquêteur.
8	Approbation du PLU en deux temps : → 26 juillet 2011 → 20 septembre 2011	▶	26 juillet 2011 : approbation du PLU. 20 septembre 2011 : levée des réserves formulées par la Direction Départementale des Territoires.
9	PLU exécutoire après formalités de publicité et dépôt du dossier.	▶	Le PLU remplace effectivement le POS. Les autorisations d'urbanisme sont délivrées en application du PLU.

2. Un projet interactif à multiples facettes

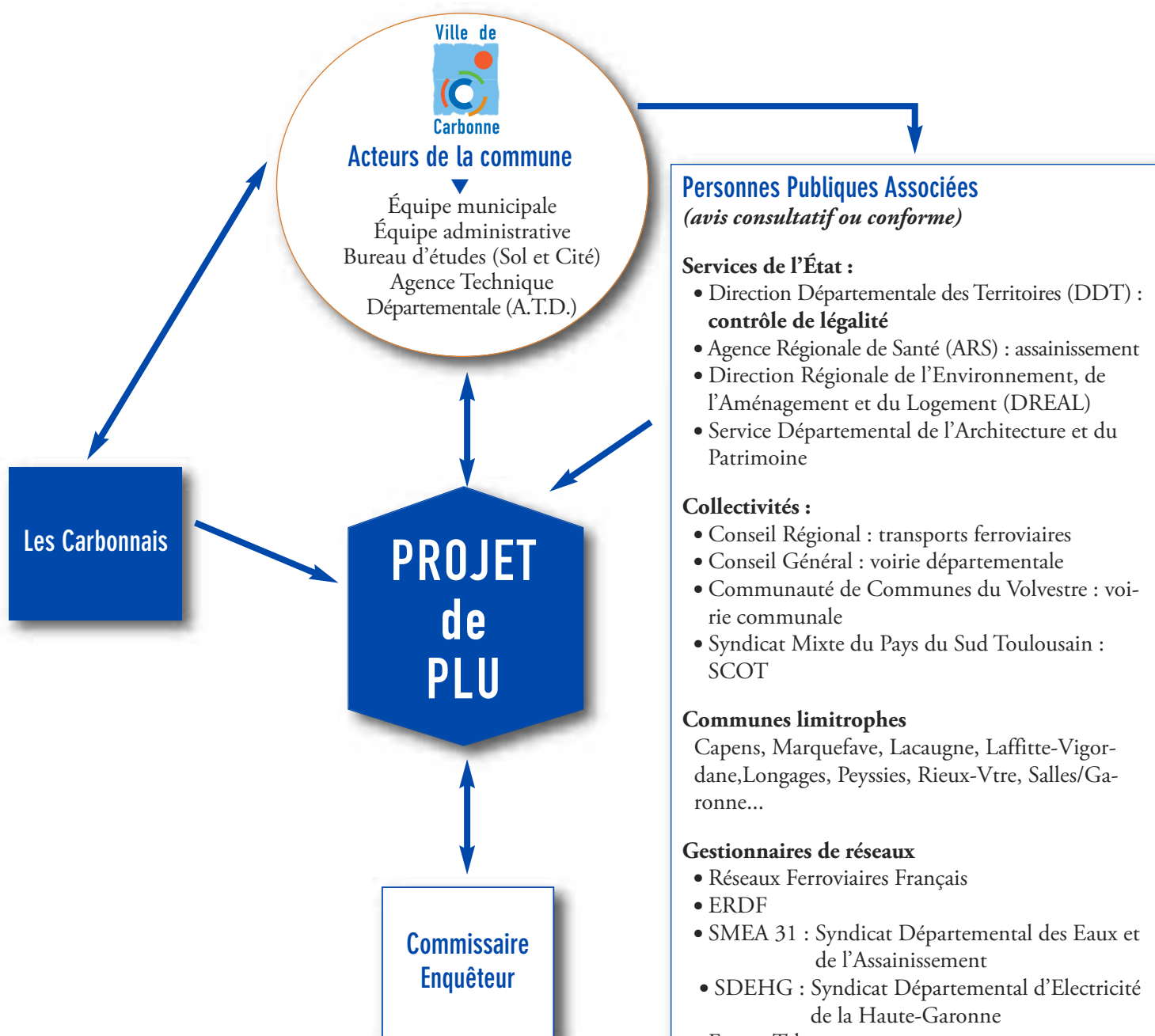
Le P.L.U. et la notion de projet

La loi de Solidarité et de Renouveau Urbain (S.R.U.) introduit la notion de projet dans les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) par le biais du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Celui-ci détermine les orientations générales voulues par la municipalité en

termes d'aménagement de son territoire.

Cette démarche prospective doit trouver ses fondements sur les éléments du diagnostic, car le P.A.D.D. va permettre de fonder les choix politiques retenus. Il est la pièce maîtresse du P.L.U. : toutes les pièces du dossier doivent être compatibles avec lui.

De multiples acteurs partenaires



La commission urbanisme et habitat est composée de Bernard Bros, Josiane Libérati, Michel Doret, Jean-Luc Durand, Pierre Massip-Pailhès et Olivier Pons en tant qu'élus. Sylvie Noël responsable des affaires juridiques de la commune, Patricia Gabino du service urbanisme de la commune ainsi que le directeur des services techniques Eric De Gobbi participent aussi aux réunions.

Quels documents constituent le PLU ?

- un rapport de présentation qui analyse notamment l'état initial de l'environnement et qui justifie les choix d'urbanisme proposés.
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.
- un règlement qui fixe, par zone, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.
- des documents graphiques (plans).
- des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs.
- des pièces annexes : les servitudes d'utilité publique (monuments et sites historiques, électricité, eau, télécommunications, circulation aérienne, cimetière, plan d'exposition aux risques d'inondation...), plans d'alignement, annexes sanitaires...

Ces documents sont consultables en mairie, auprès du service urbanisme, et seront aussi disponibles sous format numérique sur le site internet de la mairie courant 2012. www.ville-carbonne.fr.

3. Les différentes zones du PLU de Carbonne

Carbonne en chiffres :

Superficie : 26,59 km²
 Habitants : 5324 au
 01.01.2012,
 densité : 189,5 habitants/km²
 Emplois : 1750

Zones urbaines

- UA : Centre ancien historique, tissu urbain dense et continu.
- UB : Faubourgs et extension immédiates du centre.
- UC : Extensions plus éloignées du centre ville, toujours situées entre voie ferrée et Garonne.
- UD : Secteurs partiellement bâtis de manière diffuse et linéaire le long des voies entrant vers Carbonne.
- UE : Secteurs réservés à l'implantation d'équipements publics scolaires, culturels, de sports et de loisirs...
- UF : Zone destinée à recevoir des activités commerciales, artisanales...
- UX : Zone destinée à recevoir des activités industrielles, bureaux, services...

Lac de Barbis.



Zones à urbanisation future

- 1 AUF : Terrains non aménagés réservés pour une urbanisation sous forme d'opération d'ensemble, destinés à recevoir des activités commerciales, artisanales, de services (lieu-dit « Millet »).
- 1 AUX : Terrains non aménagés réservés pour une urbanisation sous forme d'opération d'ensemble, destinés à recevoir des activités industrielles (le long de l'A64 de part et d'autre de la zone Activestre).
- 2 AU : Terrains destinés à une urbanisation future, situés dans des secteurs raccordables ultérieurement au réseau d'assainissement.

Zone agricole

- A : Correspond aux espaces agricoles de la commune à valeur économique et patrimoniale : elle couvre une grande partie du territoire.

Zone Naturelle

- N : Regroupe les secteurs à dominantes naturelles sur la commune, à forte valeur environnementale.

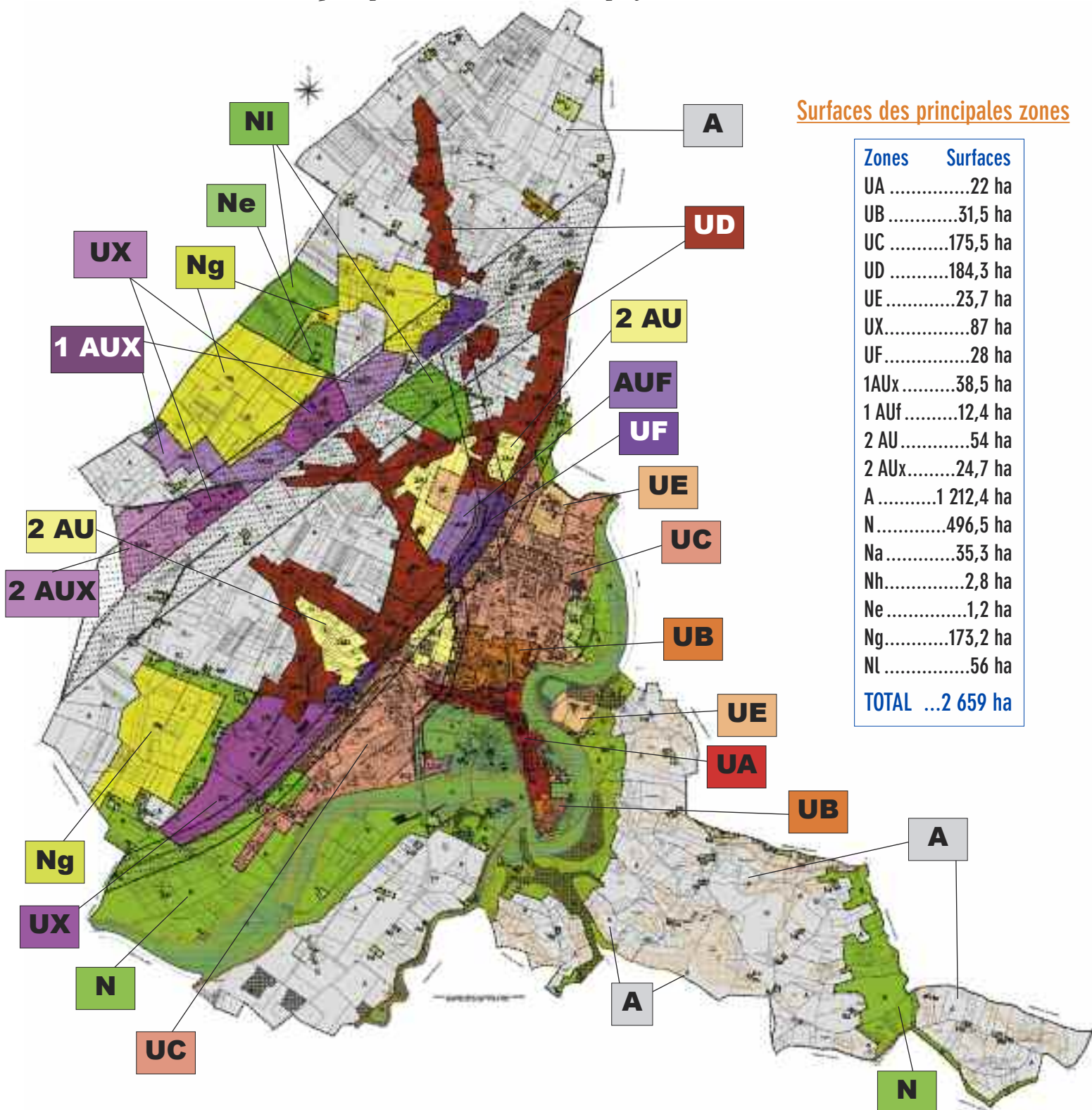
La zone naturelle N comprend plusieurs secteurs

Secteurs N (masses boisées, abords des ruisseaux...)

- Nh : Secteur englobant les groupements existants d'habitat diffus.
- Na : Correspond au pastillage du bâti existant non agricole situé en zone agricole, en discontinuité des zones urbaines et de manière éparpillée.
- Ne : Correspond à des secteurs d'équipements publics (déchetterie...).
- Ng : Regroupe les gravières existantes ou en projet.
- Nl : Correspond aux équipements de sports et de loisirs en projet.

Division du territoire de Carbonne en zones

Le PLU ouvre 37 hectares supplémentaires de zones urbaines par rapport au précédent POS, ce qui représente 1.39 % de la superficie communale.



Avec l'élaboration du PLU, la dénomination de certaines zones version POS a été modifiée.

4. Quels sont les axes prioritaires retenus à Carbone ?

1. Valoriser les éléments naturels et paysagers remarquables et prendre en compte les sites sensibles ou soumis à des risques naturels

- ✓ Des zones de loisirs ont été positionnées (Terrasse), des zones de protection spéciale comme la zone Natura 2000 préserve les berges de la Garonne.
- ✓ La création de voies piétonnes, pistes cyclables et chemins de randonnée participent au respect de l'environnement.
- ✓ Une gestion des espaces verts valorise le cadre de vie de la commune, notamment les entrées de ville.
- ✓ Les gravières impactent le paysage sur le secteur nord : à ce titre, une reconversion en lacs est menée.

La Garonne et le pont du Jumelage.



2. Privilégier une urbanisation continue autour des pôles de vie, et poursuivre les objectifs de mixité urbaine et sociale :

- ✓ Pour éviter l'étalement urbain, l'ouverture de nouvelles zones urbaines d'habitat (2 AU) sera progressive et raisonnée (Balondrade, Bérot-Reyat Millet, La Gare) et conditionnée par un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le Logis, un exemple de mixité.



- ✓ Promouvoir l'habitat social n'implique pas de construire du « tout collectif » mais au contraire de promouvoir des logements Type R+1* accueillants, compatibles avec le souci d'harmonie architecturale, en conciliant le logement locatif et l'accès à la propriété sur chaque opération et en les répartissant de façon équilibrée dans les différents quartiers.
- ✓ Le quartier de la Gare sera restructuré pour promouvoir un habitat plus dense avec une liaison gare-centre ville par des voies douces. Une extension du parking de la gare est en cours d'aménagement avec Réseau Ferré de France (SNCF).

3. Soutenir le dynamisme de la structure économique :



Activestre, zone pilote d'intérêt régional.

- ✓ Rapprocher l'emploi de l'habitat en créant de nouvelles zones d'activités (zone de Millet) et le développement des zones d'activités existantes (Naudon et Activestre).
- ✓ Renforcer l'attractivité commerciale du triangle : centre-gare-entrée de ville, avec création de nouvelles aires de stationnement et de pistes cyclables et chemins piétonniers (avenue de Toulouse).
- ✓ Conforter l'activité de gravières et leur reconversion (comblement, aménagements touristiques).
- ✓ Maintenir l'attractivité touristique du territoire (ce qui recoupe l'axe 1) en aménageant un réseau de cheminement doux.

*Type R+1 : Logement rez-de-chaussée plus un étage.

**SCOT : Schéma de COhérence Territoriale.

5. Du POS au PLU : où en est-on ?

1. Plan d'Occupation des Sols (POS)

Texte fondateur

Loi n°67-1253 du 30 décembre 1967 d'orientation foncière.

Objectif

Gestion foncière des communes

- Instrument de fixation des règles générales et des servitudes d'urbanisation des sols.

Composition du document

- Rapport de présentation.
- Règlement.
- Documents graphiques.
- Documents annexes.

2. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Texte fondateur

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU).

Objectif

Définition d'une politique locale d'aménagement

- Urbanisme de projet, dans le cadre d'une approche de développement durable.

Composition du document

- Rapport de présentation.
- Règlement : **14 articles, dont 2 obligatoires.**

• Documents graphiques.

• Documents annexes.

Auxquels s'ajoute :

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Actuellement Carbone par l'approbation du PLU applique la loi SRU.

Une étape supplémentaire à l'horizon 2016 est à mettre en œuvre, pour adapter le PLU aux dispositions du « Grenelle 2 ».

Mais avant l'échéance 2016, d'autres évolutions du PLU seront à mener.

Evolutions obligatoires du PLU de Carbone :

- mise à jour des documents du PLU, notamment du règlement, suite à l'ordonnance du 16 novembre 2011, instaurant une « surface plancher » au 01.03.2012 pour remplacer les notions de SHON* et SHOB* (en attente des décrets d'application).

- mise en conformité avec le PLH (Plan Local d'Habitat) en cours d'élaboration par la Communauté de Communes du Volvestre : dans les 3 ans de son approbation.

*SHON : Surface hors d'œuvre nette

*SHOB : Surface hors d'œuvre brute

A l'horizon 2016

3. PLU « Grenelle 2 »

Texte fondateur

Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ».

Objectif

« Grenellisation » des PLU et des POS

- Préférence au PLU intercommunal.
- Priorité à la densification.
- Prise en compte de la performance énergétique et des plans climat territoriaux.
- Protection de la biodiversité.

Composition du document

- Rapport de présentation.
- Règlement : **16 articles, dont 2 obligatoires.**

• Documents graphiques.

• Documents annexes.

• PADD prenant désormais en compte :

- le plan de déplacements urbains.
- le programme local de l'habitat.
- le plan climat territorial.

Auxquels s'ajoutent :

- Orientation d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs.
- Schéma de cohérence écologique.
- Secteurs de projet.

Comment faire évoluer le PLU ?

Le code de l'urbanisme prévoit quatre procédures d'évolution du PLU.

1. La mise à jour du plan local d'urbanisme

Elle est effectuée chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des pièces annexes.

2. La procédure de modification

Elle est utilisée à condition que la modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable, ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

3. La procédure de révision dite de « droit commun »

Elle est utilisée lorsque la procédure de modification n'est pas applicable.

4. La procédure de révision simplifiée

Lorsque l'évolution du PLU envisagée a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité ou lorsque la révision a pour objet la rectification d'une erreur matérielle. ●

Le PLU, un projet concerté avec les Carbonnais



Réunion publique du 01/03/2007 lors de la phase de concertation avec les Carbonnais.



*Des liaisons douces :
des moyens de transport
et de déplacements alternatifs
pour un meilleur avenir urbain.*



Réunion publique du 26/10/2007 lors de la phase de concertation avec les Carbonnais.



Groupe scolaire Henri Chanfreau

La rentrée scolaire s'est particulièrement bien déroulée cette année, avec des effectifs légèrement en baisse par rapport à la rentrée précédente. Ce sont 221 élèves qui se sont répartis sur 8 classes de maternelles et 405 dans 17 classes élémentaires. La plupart des élèves ont intégré des classes entièrement rénovées. En effet, un important programme de rénovation a débuté cet été avec des travaux de peintures et de revêtement des sols et plafonds, ce programme continuera pendant les prochaines vacances d'été.



Nouvelle présentation des entrées par les agents de restauration.



Restaurant scolaire : absorbeurs de bruits.

Le restaurant scolaire a lui aussi subi quelques transformations avec notamment la mise en place d'absorbeurs de bruits sur les murs et au plafond.

De l'avis de tous, ces réalisations sont appréciées tant sur le plan de l'efficacité que sur le plan esthétique. En ce qui concerne les repas, un effort tout particulier a été demandé à l'équipe de restauration pour accommoder les entrées et ainsi stimuler les enfants à diversifier leur choix.

Travaux réalisés au groupe scolaire

Sept classes de l'école élémentaire et une partie du hall ont été rénovées : sols, murs et plafonds.

Le sol du préau de l'école élémentaire a été refait. Installation d'un système de climatisation dans cinq classes.

Au restaurant scolaire :
- mise en place d'absorbeurs de bruit sur les murs et au plafond pour réduire les nuisances acoustiques.
- changement des brise-soleil de la verrière.

Réfection, également, du parking des bus et de la partie dégradée située à l'entrée du groupe scolaire Henri Chanfreau.



Parking école Henri Chanfreau.

Nouveau matériel à l'école élémentaire

L'école élémentaire Henri Chanfreau fait partie des établissements pilotes pour l'apprentissage de l'anglais en Midi-Pyrénées. Depuis janvier 2010, les élèves correspondent par visioconférence avec une école anglaise. La ville de Carbonne a doté l'école d'un Tableau Blanc Interactif (TBI).



Grâce à la visioconférence, des élèves de Toftwood Junior School communiquent avec leurs camarades de l'école Henri Chanfreau.

Au mois d'octobre 2011, un Tableau Blanc Interactif a été installé à l'école élémentaire par les services techniques de la ville.

Le Tableau Blanc Interactif ou TBI est un dispositif interactif de visualisation collective, constitué :

- d'un ordinateur,
- d'un vidéoprojecteur,
- d'un tableau blanc.

Ce dispositif permet de projeter l'écran de l'ordinateur et de piloter ce dernier à partir du tableau à l'aide

d'un stylet. Le TBI est accompagné d'un logiciel qui met à disposition de nombreuses fonctionnalités.

En janvier 2010, une correspondance a été engagée avec une école de NORFOLK, dans la région du Nord-Est de Londres. Ce projet, initié par le ministère de l'Éducation Nationale, vise à favoriser l'apprentissage des langues et à permettre aux élèves de dialoguer en visioconférence (enseignants, élèves de classes jumelées).

Le TBI facilite et enrichit cette correspondance.

Effectifs à la rentrée scolaire 2011-2012 :

- Ecole maternelle :
221 élèves (226 en 2010 ; 229 en 2009 ; 227 en 2008).
- Ecole élémentaire :
405 élèves (412 en 2010 ; 407 en 2009 ; 395 en 2008).
- Collège : 834 élèves (813 en 2010).

Circulation en centre ville : création d'une zone 30 km/h

Faisant suite au PLU et au plan de circulation approuvé par le conseil municipal, le périmètre d'une zone, en centre ville, où la vitesse sera limitée à 30 km/h a été évoqué au conseil municipal du 20 décembre et sera fixé par arrêté du Maire. La signalisation de la nouvelle « zone 30 » sera mise en place au premier semestre 2012.

Conformément au code de la route, cette zone 30 km/h doit permettre la circulation sécurisée en centre ville pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. La zone 30 km/h est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pra-

tiques de la vie locale (habitat, commerces, manifestations) et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse autorisée pour les véhicules. Ceci doit permettre l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du deux roues en

Limitations de vitesse actuelles



Carte décembre 2011.



Rue Lucien Cassagne.

favorisant la cohabitation des cyclistes avec les véhicules motorisés sur la chaussée.

La « zone 30 » est un ensemble de voiries dont la vitesse est inférieure à 30 km/h comprenant les principales rues du centre ville. Elle est annoncée par des panneaux de signalisation.

En ce qui concerne les piétons, la réglementation est la même que pour les voies limitées à 50 km/h. Les piétons n'ont pas de priorité particulière, la règle étant la priorité aux piétons engagés.

Pour les cyclistes, le double sens autorisé dans les rues à sens unique ne sera pas permis dans les rues étroites du centre ville.

Pour les automobilistes, le respect de la vitesse sera une habitude à prendre dans cette zone. Pour aider chacun à prendre conscience de sa vitesse, des radars pédagogiques mobiles indiquant la vitesse seront mis en place.

Nous comptons sur l'esprit civique de chacun pour respecter cette réglementation qui doit profiter à tous. ●

Nouvelles limitations de vitesse



Carte janvier 2012.

Le service culturel invite à poser le regard...

Sur les photographies de Jean-Claude Vollmar, sur les différents univers du peintre Nabarus et sur le paysage des coteaux carbonnais avec la Compagnie Tricyclique Dol.

Projet de festival de musiques actuelles

« La Dynamo » (café culturel toulousain et organisateur de festivals) en partenariat avec la ville de Carbonne envisage de créer un festival de musiques actuelles (rock, salsa,...) à Carbonne. Cet événement se déroulerait les 31 août et 1^{er} septembre.

Pour l'instant, le projet en est à l'étude de faisabilité. Le conseil municipal a donné son accord de principe en séance du 20/12/2011.

Celles et ceux, jeunes et moins jeunes souhaitant s'investir en tant que bénévole pour l'organisation de ce festival, peuvent se faire connaître par mail auprès de la Mairie : contact@ville-carbonne.fr.

Expositions

Nous connaissons Jean-Claude Vollmar à travers ses clichés noir et blanc de spectacles vivants, notamment. Cette fois-ci, il nous propose ses premières photographies couleur. Jean-Claude Vollmar joue avec les reflets, les formes, pour mieux nous surprendre ; mais, ne vous y trompez pas, il s'agit bien de clichés pris dans l'instantané, sans retouches ni superpositions. Sa démarche nous invite d'autant plus à nous questionner, à rêver.



© Jean-Claude Vollmar.

« Vice de forme »

Photographies de Jean-Claude Vollmar. Du 1^{er} mars au 15 avril à la bibliothèque municipale (48 rue L. Cassagne). Vernissage le 2 mars à 19h.

Promenade d'automne avec Pronomade(s)

Dans les semaines et les mois à venir, au détour d'un chemin, à la lisière d'un bois, vous croiserez peut-être les deux « constructeurs-bricoleurs » de la Cie Tricyclique Dol, chaussures de marche aux pieds, cartes topographiques en main. Laurent Mesnier et Ben Farey sont missionnés par Pronomade(s) sur un projet paysage : en octobre prochain, vous serez invité à vous promener en pleine campagne et à porter votre regard à la recherche d'anomalies, de phénomènes contre nature, d'événements étranges disséminés dans le paysage qui ne vous paraîtra plus aussi familier que cela.

« Contre nature » est la création 2012 de la Cie Tricyclique Dol proposé au service culturel de la ville par Pronomade(s) en H^{ie}-Garonne, Centre National des arts de la rue.

Les réalisations de Nabarus, Isabelle Maître de son vrai nom, occuperont cet été, l'espace de la bibliothèque

Pour qualifier Nabarus, nous parlerons de puriste et de perfectionniste, un « chercheur artistique » tel un chercheur en mathématiques, rigoureuse et altière. Son inspiration vient de ce qu'elle est. Dans ses différentes compositions, déstructurées, anarchiques, se mêlent éléments figuratifs issus de collages et liens abstraits, dans un mélange au graphisme intéressant.



© Nabarus.



© Nabarus.

Ainsi, l'artiste réalise des portraits en partant d'une image travaillée qui s'émancipe et se diffuse de façon abstraite et intemporelle.

Sur le même principe, ses patchworks de maisons « végétalisées », un peu biscornues, avec, lorsque l'on y regarde de plus près, un détail ou un élément d'ambiance à découvrir, mettent à l'honneur le thème d'un habitat idéal, un foyer incarnant la douceur de vivre.



© Nabarus.

L'univers de Nabarus est une invitation singulière qui met en éveil certaines de nos sensibilités enfouies. ●

Exposition du 1^{er} juin au 25 juillet à la bibliothèque municipale (48 rue Lucien Cassagne)
Vernissage concert le 1^{er} juin à 19 h.

Ciné Carbonne, bientôt au numérique

La diffusion de films sur support numérique se généralise et contraint, de fait, les exploitants de salles de cinéma à s'équiper d'un système de projection adéquat car, à terme, les nouveaux films n'existeront qu'en numérique. Ainsi, pourront être diffusés des films en sortie nationale et en 3 D.

Pour permettre la pérennisation de la salle de cinéma de Carbonne, un projet de passage au numérique a été mené conjointement avec l'Association Ciné Carbonne (Georgette Goubelet, présidente), la Fédération des oeuvres Laïques (FOL) qui pilote le projet auprès du Centre National de Cinéma, la commission culture et communication et les responsables des services communaux concernés ; Sandrine Martin pour le volet financier et Eric De Gobbi pour le volet technique.

Ce projet nécessite des investissements lourds : environ 80 000 € uniquement pour le volet « système de projection » et des travaux d'adaptation de la salle de projection sont à prévoir.

Le Conseil Régional, le Conseil Général, et le Centre National du Cinéma participent au financement de ce type de projets par des aides financières éligibles sous certaines conditions qui sont :

1. Ne pas appartenir à un circuit de plus de 20 écrans.

2. Déployer une activité d'au moins 5 séances hebdomadaires

3. Disposer de 1 à 3 écrans.

4. Etre en situation d'insuffisance de financement par les contributions des distributeurs.

Depuis le mois de février, l'association « Ciné Carbonne » a mis en place cinq séances hebdomadaires. A l'issue des différentes études et des retours d'expérience d'autres communes comme Cazères-sur-Garonne (31), Lavelanet (09)... la commission culture et communication a décidé de soumettre le projet au conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal a décidé de soutenir le projet lors de sa séance du 17 mai 2011 afin de maintenir un cinéma de proximité. Les appels d'offres ont été lancés courant octobre. ●

Programme du cinéma

Si vous souhaitez recevoir le programme de cinéma à domicile, envoyez un courriel à cinecarbonne@gmail.com

Il est également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-carbonne.fr

Cinéma : 5 séances par semaine

1. Mardi (21 h).
2. Jeudi (21 h)
3. Vendredi (18 h).
4. Vendredi (21 h).
5. Dimanche (17 h).

Ouverture au public de l'espace associatif municipal

Avec plus de 70 associations, la ville de Carbonne connaît un formidable dynamisme. Petites ou grandes, elles ont toutes besoins de conseils, d'informations ou de services pour mener à bien leurs actions.

L'équipe municipale a souhaité doter la ville d'un lieu propre à l'activité des associations locales. C'est ainsi que « l'espace associatif municipal » a ouvert ses portes début octobre. Il est hébergé dans les locaux de l'office de tourisme et prendra possession de ses nouveaux locaux, situés à l'étage, d'ici la fin de l'année. Les bénévoles y trouveront des conseils (juridiques, administratifs...), des informations, de la documentation sur le fonctionnement d'une association, des services (demandes de photocopies, de diffusion d'information, de matériel, de logistique dans

le cadre d'une manifestation...), un lieu de rencontres... Ce lieu d'accueil doit permettre de centraliser les démarches des associations carbonnaises, de créer un réseau d'échange et de partager des compétences. Le trésorier d'un club, par exemple, pourra apporter son savoir-faire en matière de gestion et en faire part à une autre association.

L'espace associatif municipal, animé par Frédéric Teillet, est prêt à vivre une grande aventure au service des associations. Les bénévoles des associations pourront dès maintenant s'approprier ce lieu, cet outil mis à leur disposition. ●



Frédéric Teillet.

« Espace associatif municipal »

32 ter, place de la République
à l'Office de Tourisme
31390 Carbonne
Tél. 05 61 87 59 03.
Horaires d'ouverture :
Lundi 14 h à 18 h.
Mardi et jeudi 9 h à 12 h
et 14 h 30 à 18 h 30.
Vendredi 9 h à 12 h.
Samedi 8 h 30 à 12 h 30.

Le club de foot a 100 ans !

Téléthon 2011 :

L'association « Carbone pour un sourire » gère et coordonne sur Carbone les manifestations au profit du Téléthon. Elle a collecté et renvoyé à l'AFM (Association Française contre les Myopathies) la somme de 11 741,22 €. Les membres de l'association remercient toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour cette noble cause.

A noter :

Nouveaux présidents :

- Club de scrabble du bas Comminges et du Volvestre : Blanche Caujolle.
- COC section Tennis : Guillaume Sanchez.

Vient de paraître



L'annuaire des associations est disponible gratuitement à la mairie, à l'Office de tourisme et à la bibliothèque municipale.

Créé en 1911 par l'abbé Mora, le club de football de Carbone évoluait sous les couleurs « bleu et rouge ». En 1921, il change de nom et devient « Réveil Sport Carbonnais ». La couleur des maillots passe, alors, au jaune et noir.

Le club se veut omnisports et voit la création d'une section gymnastique ainsi que la formation d'une fanfare en 1935.

En 1944, le foot se déplace à Marquefave, c'est la création de l'entente Marquefave Carbone.

Deux ans plus tard, retour à Carbone, en 1946, c'est le début de la Jeunesse Sportive Carbonnais (JSC) créée par le curé Célestin Barrière. Deux équipes seniors sont montées, le docteur Lécussan en est le président. En 1964 c'est l'abbé Barrière qui devient à son tour président de la JSC avec comme entraîneur Jean-Claude César. C'est le début d'une grande épopée pour la JSC.

Dans les années 70, Gaston Chelle, maire de Marquefave prend la présidence avec comme trésorier Louis Boué surnommé « Chiche ».

En 1976, sous l'impulsion de Charles Bisaro est née l'école de football et le premier tournoi international. Pour ce premier tournoi international, 4 équipes étaient engagées. Aujourd'hui, pendant les trois jours du week-end de Pâques, plus de 100 équipes foulent les terrains Abbal et Prévost. Ceci permet des échanges avec tous les coins de l'Europe.

Dans les années 80, le club a évolué, en senior, en promotion honneur ligue et s'y est maintenu jusqu'en 1992. Cette année là, Jean-Pierre Filiol intègre la JSC en tant qu'entraîneur. Il permet au club au fil des ans l'accession à la Division Honneur Régionale. Ce beau parcours a pris fin dans les années 2000, et à ce jour, le club évolue en promotion ligue.



De g. à d. : Aimé Terenti président, Bernard Chêne et Alain Lautré (co-présidents).

Aujourd'hui, la JSC compte 300 licenciés. 230 d'entre eux ont moins de 18 ans, ils sont accompagnés par des éducateurs bénévoles et ils sont la fierté de l'actuel président Aimé Terenti. « Nous avons pour objectif avec mes collègues dirigeants de perpétuer l'esprit des anciens et de promouvoir une éducation citoyenne et sportive de qualité. » nous a-t-il confié.

Le 20 novembre 2011, à l'initiative de Bernard Chêne, le club a fêté ses 100 ans. Près de 300 anciens, toutes générations confondues étaient présents pour partager des souvenirs sportifs autour d'un bon repas animé par un diaporama retraçant la vie du club.

Tournoi international de football 2012 : 7, 8 et 9 avril

Stade Abbal. Organisateur du tournoi : JSC.
Tél. 05 61 87 01 96. Courriel : js.carbone@wanadoo.fr.
Site : <http://www.js-carbone.com>.

Les rencontres 2012 du Cercle Occitan

• Ateliers danses traditionnelles

Les vendredis 27 janvier, 24 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 23 juin (salle Laveran, rue de l'Eglise). Pour adultes et enfants, entrée gratuite.

• « Parladissas » (manger et parler occitan)

Samedi 11 février au local du Cercle Occitan (rue Lucien Cassagne) à 12 h.

• 2^e Occitanada de Carbone (fête occitane)

Samedi 16 juin à partir de 10 h jusqu'au bout de la nuit à la salle des fêtes du Bois de Castres. Stages de danses régionales, d'accordéon, de violons et de chants. Animations gratuites : contes occitans, bal pour enfants, passe rues, apéritif bal à 17 h... A 21 h, Bal avec « Folc é Pic et Duo Swing ». Possibilité de restauration sur place. Renseignements 05 61 97 35 04 ou 05 61 87 08 27.

A vos agendas...

• 9, 10, 11 et 12 février : Carbone fait son cinéma.

En dehors des séances habituelles 8 films... art et essai, jeune public et grand public vous seront proposés. Possibilité d'acheter un Pass Festival. Plus d'information sur le site cinecarbone@gmail.com.

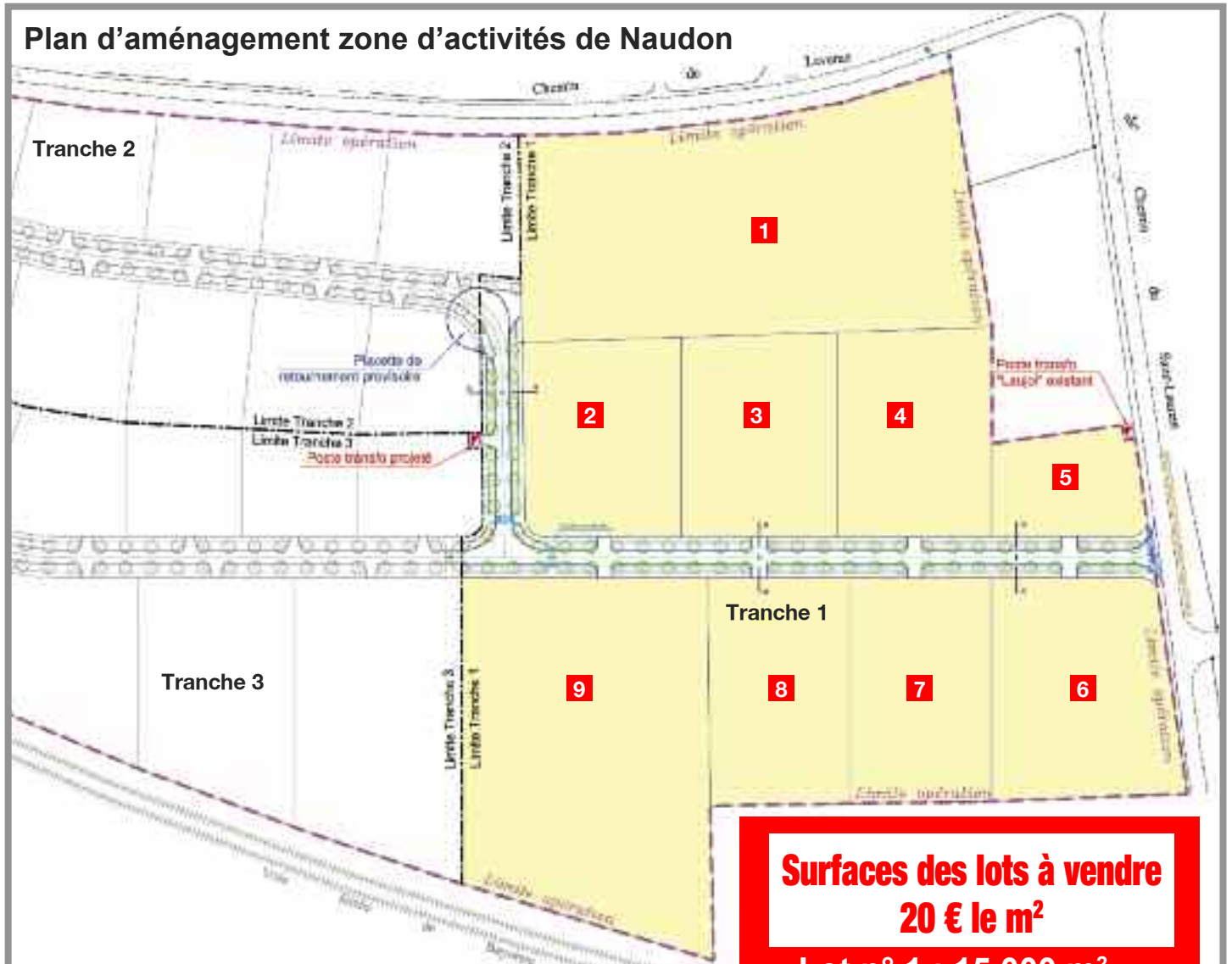
• 17 mars : Carnaval

De 14 h à 18 h, place de la République, thème 2012 « Le Brésil » proposé par la MJC.

• 24 mars : Soirée Tapas

Salle des fêtes du Bois de Castres. Soirée proposée par l'Office de Tourisme. Nombre limité de places. Renseignements et réservations auprès de l'Office de Tourisme au 05 61 87 59 03.

La ville de Carbonne met en vente 9 lots
à la zone d'activités de Naudon
située à proximité de la gare SNCF et de l'A64.



Surfaces des lots à vendre
20 € le m²

Lot n° 1 :	15 000 m ²
Lot n° 2 :	4 640 m ²
Lot n° 3 :	4 680 m ²
Lot n° 4 :	4 796 m ²
Lot n° 5 :	2 277 m ²
Lot n° 6 :	5 901 m ²
Lot n° 7 :	4 774 m ²
Lot n° 8 :	4 774 m ²
Lot n° 9 :	12 756 m ²

Commercialisation
Tranche 1: lots n°1 à 9



Ville de Carbonne

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne

Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51

www.ville-carbonne.fr

Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Carbonne info services

info services

MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr
Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15
h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-
midi sur rendez-vous.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
site : www.afidel.org
Courriel : contact@afidel.fr

CAF

Un conseiller peut vous recevoir. Prendre rendez-vous
au 0810 25 31 10.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Sur rendez-vous les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.
Numéro d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à
17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi.

ACREF (aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adulte
40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 25.
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Centre médico-social (assistantes sociales)

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr

Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au
samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h.

Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire H. Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Collège André Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 36 31.

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur
rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Musée Abbal

Rue du Sculpteur Abbal.
Tél. : 05 61 87 82 67. www.museeabbal.free.fr

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30
et 13 h 30-16 h 30.

Office de tourisme

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : accueil@tourismecarbonne.com
Mardi, mercredi et vendredi : 9 h -12 h 30/ 14 h -18 h.
Jeudi : 9 h -12 h 30.
Samedi : 9 h -12 h 30/ 14 h -17 h. Fermé le lundi et le
jeudi après-midi.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Permanence sans rendez-vous : mardi 13 h 30-17 h 30
et mercredi 9 h-12 h 30. Tél.05 61 98 70 94.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.paysdutoulousain.fr

Permanence juridique

Permanence à la mairie sur RDV le 1^{er} lundi après-midi
de chaque mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

TREMLIN (travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 98 76 70.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous
les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30.
(halle aux jardiniers).

URGENCES

SAMU 15

Pompiers 18

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17

Médecins de garde : 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.

ERDF 0810 131 133

Astreinte technique : 06 23 71 47 57
Service de l'assainissement :

05 62 00 72 80